L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 2 AVRIL 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBBY, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 2 AVRIL 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, [illegible]

Décision de la Cour Suprême des Etats-Unis dans l'affaire des bons de chemins de fer.

La loi de 1876, instituant les bons à prime et soumettant toutes les dettes de ville contractées avant la guerre au même régime financier que les dettes vécues ces contractées après la guerre, avait été démolie une première fois par le juge Woods, de la Cour de Circuit des Etats-Unis, qui, dans l'affaire de Rosalie Masshaut, avait déclaré et prononcé la validité du [illegible] avec les créanciers de cette époque.

La loi de 1876, instituant les bons à prime, avait été démolie une seconde fois par la décision du juge Monroe, accordant un mandamus à la Banque du Sud contre la ville pour faire respecter la loi de 1852.

La loi de 1876, instituant les bons à prime, avait été démolie une troisième fois par l'opinion du Président Juge de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, le colonel Manning, en dissidence avec l'opinion de la majorité de cette Cour.

La loi de 1876, instituant les bons à prime, avait été démolie une quatrième fois par la loi rappelant la loi en vertu de laquelle existait la Loterie de la Louisiane, car cette loi de rappel contient des clauses générales et prohibitives de toute espèce de loteries, de toutes loteries imaginables, parmi lesquelles se trouve nécessairement la loterie municipale des bons à prime.

Enfin la loi de 1876, instituant ces mêmes bons à prime, vient d'être démolie une cinquième fois par une autorité souveraine et de dernier ressort, par la Cour Suprême des Etats-Unis, dans l'affaire des bons émis par la ville de la Nouvelle-Orléans en 1854.

La loi de 1876, instituant les bons à prime, avait voulu soumettre les bons de 1854 comme les bons de 1852 au même régime financier aléatoire que les bons émis après la guerre, et la Cour Suprême des Etats-Unis, en rendant un arrêt favorable aux bons de 1854, à l'égard desquels elle s'est prononcée tout d'abord, parce que ces bons là ont été présentés à sa décision avant les autres, a donc réellement démoli la loi de 1876 aussi bien que s'il eut été question des bons de 1852. Cet arrêt fait préjuger le second et l'on peut regarder la cause des bons consolidés comme virtuellement gagnée.

Maintenant, nous dirons en quelques lignes ce que sont ces bons de chemin de fer de 1854 dont on a parlé beaucoup, au sujet desquels le juge Billings avait rendu une décision de dédain, et dont peu de gens connaissent l'histoire. On verra que la Cour Suprême des Etats-Unis ne pouvait se dispenser de rendre un arrêt qui leur fût favorable.

La ville de la Nlle-Orléans, pour aider à la construction du chemin de fer de Jackson, avait souscrit pour 80,000 actions au prix d'émission qui était de $25 par action, et avait donné à la compagnie en paiement de son stock une somme de $2,000,000 en bons portant six pour cent d'intérêt par an. La loi, autorisant la ville à faire cette émission avait institué une taxe pour en servir l'intérêt, et avait assigné le capital social ou le stock acheté par elle au paiement des bons à l'époque de l'échéance, c'est-à-dire au bout de vingt ans. Ce capital était donc engagé comme nantissement pour la sécurité de l'emprunt. L'échéance venue, qu'a fait la ville? Premièrement, elle n'a plus payé d'intérêt. Secondement, elle n'a pas mieux payé le capital, mais elle a offert des bons à prime que les porteurs de bons de chemin de fer n'ont pas tous voulu accepter. Ils ont plaidé alors et le juge Billings leur a répondu qu'ils ne pouvaient avoir de recours que sur le stock ou le capital social de la ville dans le chemin de fer de Jackson.

Ce jugement était une dérision car il n'y avait plus de stock. Sous le régime honorable de la municipalité de M. Warmoth, et longtemps avant l'échéance des bons, on avait vendu le stock au prix de $4 l'action, et les $320,000 provenant de cette vente, étaient allés s'engloutir là où se sont engloutis tant de millions sans que les porteurs de bons de chemin de fer en aient touché un cent. Par cette opération la ville fit disparaître le gage qu'elle avait donné pour assurer le rachat des bons et envoya promener ses créanciers. Si encore la ville eut dit: Nous n'avons pas d'argent à vous donner, mais nous avons d'autres valeurs, réputées légales, et nous vous les offrons dans telle proportion que vous jugerez convenable. Nous donnons aux créances contestables, douteuses, incertaines, cinq bons de $20 pour un titre nominal de cent piastres, nous vous en donnerons quinze ou même le double pour le vôtre, si vous voulez. Il y aurait eu au moins dans cette proposition quelque justice pudique sinon plus de réalité ou de garantie. Mais rien de cela n'a été fait. La municipalité de M. Warmoth a fait argent du gage de son emprunt comme pour détruire tout vestige de la dette, et elle a dépensé les $320,000 tout comme si la dette n'eut jamais existé. C'était très commode.

Il y a plus. Après la décision du juge Billings, [illegible] de cette décision erronée, une autre municipalité, nous regrettons de dire que c'était une municipalité démocratique, refusa de convertir les bons de chemin de fer en bons à prime. Il y eut donc répudiation. En conséquence, cette idée de répudiation contre laquelle certaines gens s'élèvent avec tant d'énergie quand il s'agit des bons d'Etat et des bons à prime, c'est la ville qui la première l'a mise à la mode, car c'est la ville qui la première l'a pratiquée contre les bons de 1854, bien qu'ils soient infiniment plus respectables que les bons [illegible], car c'est à l'aide des bons de 1854 qu'on a construit le grand chemin de Jackson, quand les nouveaux bons d'Etat et les bons à prime n'ont rien construit du tout.

Nous demandons maintenant ce que la Cour Suprême des Etats-Unis pouvait faire devant une cause exposée ainsi? Pouvait-elle s'éloigner au point de confirmer la plaisanterie du juge Billings? Pouvait-elle dépouiller de tout droit des créanciers sérieux auxquels on s'efforçait pour remboursement qu'une chance aléatoire de loterie? Jugeant en droit et en équité, la cour suprême ne le pouvait pas, et son arrêt ne surprendra que ceux qui ne connaissent pas l'histoire de ces bons de chemin de fer de Jackson.

La conséquence de cet arrêt qui rend à la ville [illegible] à la Bourse, des titres qu'on regardait comme enterrés, ne [illegible] gens aussi [illegible] pourrait le [illegible] d'abord, [illegible] ces titres [illegible] en bons à prime, [illegible] pour [illegible]

[illegible] millions. Mais ce qui est plus grave, c'est le triomphe désormais assuré de l'opinion du colonel Manning relative au droit des bons consolidés de 1852. Ces derniers bons, bien autrement garantis que les bons de 1854 vont nécessairement reprendre le rang qui leur appartenait dans la masse de nos diverses dettes, c'est-à-dire le premier rang. Avant la guerre et jusqu'au commencement de la guerre les bons consolidés de 1852 se sont toujours vendus au pair et au-dessus du pair, quand les bons de chemin de fer se vendaient un peu au-dessous. Il y avait toujours une différence de 18 à 20 pour cent entre les cotes des aînés et les cotes des cadets. Cela venait de ce que la loi autorisant l'émission des bons de 1854 avait établi une taxe pour le service de l'intérêt sans en établir une pour leur rachat. La Cour Suprême n'a pas regardé cette objection comme valable en droit et a passé outre. La créance étant incontestable, la Cour Suprême des Etats-Unis l'a déclarée valide et a accordé dans toute son étendue le mandamus sollicité. Cet arrêt fait prévoir d'une manière certaine le succès de la cause des Bons consolidés, car à cette cause on ne peut opposer aucun argument de droit, de raison ou d'équité. Elle est protégée et défendue, comme l'a dit le même Patton, par tout ce que le langage anglais pouvait offrir de plus clair, de plus précis et de plus absolu. Devant la Cour Suprême des E. U. ces stipulations seront invincibles. Cette opinion est celle des membres les plus distingués de notre barreau. L'arrêt final sur les bons de chemin de fer est l'arrêt final anticipé sur les bons consolidés. Il faut le prévoir et s'y soumettre.

En présence de ce fait qui pour notre ville prend la proportion d'un événement, combien n'est-il pas regrettable que notre Cour Suprême ne se soit pas rendue à l'avis de son président, le juge Manning! Si elle eut suivi cet avis, nous n'aurions pas eu à déplorer deux catastrophes, la chute de deux de nos banques les plus estimées, la banque du Sud et la banque des Mechanics' and Traders. La première, pour attendre la fin de son procès, a dû vivre de privations financières. Il en a été ainsi à peu près pour la seconde et, comme nous l'avons déjà dit, il a fallu des prodiges d'habileté, de prudence, d'économie et d'ordre pour faire durer ces banques si longtemps. Un an de plus d'existence les sauvait toutes deux, car nous avons l'assurance qu'avant moins un an la Cour Suprême des Etats-Unis aura prononcé sur le sort des consolidés.

Que cet arrêt sur les bons de chemin de fer nous serve au moins de leçon? L'issue du procès des bons de 1852 intéresse tout autant ceux qui avaient des dépôts à la Banque du Sud que ceux qui en étaient les actionnaires. Il est certain que si le procès est gagné tous les dépôts seront payés intégralement et qu'il restera quelque chose pour les actionnaires. Ce procès intéresse aussi d'autres créanciers moins privilégiés que les déposants. Il intéresse encore une certaine classe de débiteurs qui ont donné à la Banque du Sud des valeurs en bons consolidés comme garanties collatérales. Ces débiteurs ont droit à des égards. Le procès gagné, il ne peut plus se perdre, tous les intéressés se trouveront au-dessus de leurs affaires. Une liquidation précipitée, au contraire, les mettrait tous en danger. Cela est évident.

Nous conseillons donc aux uns et aux autres de renoncer aux voies litigieuses pour décider la question des commissaires de liquidation. Les déposants ont certainement le droit d'être représentés dans cette œuvre; mais ils doivent comprendre que les actionnaires qui perdent tout et qui seraient bien aises qu'il leur restât quelque chose ont le même droit. C'est donc là une affaire de raison et non une affaire de pique, de jalousie ou d'animosité; c'est surtout une affaire d'intérêt. Il y a, avant tout, un procès à gagner, et il ne sera gagné qu'à la condition de le laisser au jugement de ceux qui le connaissent, qui l'ont commencé et qui ont prouvé qu'ils savaient le conduire. L'éloignement de ces hommes pourrait être funeste. Que les déposants désignent deux ou trois d'entre eux pour surveiller les opérations des commissaires déjà nommés par la cour de district; cela est facile, raisonnable et personne ne s'y opposera. Qu'on laisse aussi, libres d'entraves, les deux avocats éminents, aux travaux consciencieux, au savoir et à l'habileté desquels on doit le retentissement que le procès a eu jusqu'ici. Ils l'ont porté en appel devant la cour suprême des Etats-Unis; ils ont obtenu de cette cour, un tour de faveur pour qu'il soit plaidé et jugé au bout de quelques mois au lieu de quelques années; n'est-il pas juste qu'ils le finissent et qu'ils en prononcent le dernier plaidoyer? Et qui pourrait, dans une affaire qu'ils ont étudiée à fond, déployer plus de science et trouver plus de ressources?

Encore une fois, tout peut être sauvé, et tout sera certainement sauvé, si les déposants se bornent à surveiller la liquidation sans la gêner, sans la précipiter et sans la surcharger de frais inutiles. Tout sera sauvé, disons-nous, à cette condition. Le jugement rendu par la Cour Suprême des Etats-Unis dans l'affaire des bons de chemin de fer, nous en est un sûr garant. Quant à la ville, elle y gagnera aussi. Nous le démontrerons dans un autre article.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Pionnier* de l'Assomption, de samedi:

Pas de changement dans le bayou. L'eau est à plusieurs pieds au-dessous du niveau du chemin. Le *Henry Tête* et l'*Assomption* sont maintenant les seuls steamboats qui le naviguent, depuis que le *St Mary* et le *Trenton* se sont retirés.

Le gouverneur Nicholls est arrivé hier dans notre paroisse. Il est l'hôte du Col. W. W. Pugh. Il viendra probablement faire une visite aujourd'hui à ses amis de Napoléonville, qui seront heureux de le voir parmi eux resplendissant de santé.

Nous empruntons au *Journal* d'Ibérie les items suivants:

Agé de 115 *ans*.—Mercredi dernier est mort dans notre ville un homme de couleur nommé John Jackson que sans exagération aucune on sait être âgé d'au moins 115 ans. Il était très robuste et peu de temps avant son décès, jouissait de toutes ses facultés.

Meurtre.—Nous apprenons qu'un meurtre a été commis dans la région des Lacs. Comme jusqu'à présent, nous n'avons pu obtenir des renseignements suffisants, nous nous abstenons, soit d'en nommer les auteurs, ou d'en citer les particularités. Nous savons toutefois, que le député shérif, M. Fred. Veazey, est parti, accompagné d'un posse de citoyens pour opérer l'arrestation du coupable, que l'on nous dit, n'en être pas à son premier crime.

Temps et récoltes.—Bien peu à dire à ce sujet, le beau temps se maintient, une humidité suffisante permet de faire sans trop fatiguer les attelages tous les labours de la saison, les plantes poussent avec vigueur. Ainsi que nous l'avons dit précédemment, si rien ne survient, on aura rarement vu dans notre paroisse, une saison plus propice.

—Un castor a été tué la [illegible] dernière au bayou Plaquemine, par le fils de M. Gustave Leaux.

[illegible]

Toutes les [illegible] voudraient visiter l'Etoile Rouge au coin Baronne et Canal, lundi [illegible]

DÉPARTS DE BATEAUX A VAPEUR.

On trouvera désormais régulièrement, à la quatrième page de l'*Abeille*, et en tête du Bulletin maritime, la liste des bateaux à vapeur partant de la Nlle-Orléans le jour même pour le haut ou le bas du fleuve. Cette liste, qui complètera le tableau de la navigation fluviale que nous publions tous les jours, sera fort utile à ceux de nos lecteurs qui expédient du fret à la campagne ou dans les Etats riverains.

CONFÉRENCES LITTÉRAIRES.—Dans une longue et intéressante séance, hier soir, M. Lejeune a parlé du journalisme français et de quelques types de journalistes. Le journalisme, a-t-il dit, représente beaucoup plus que la littérature, les qualités et les défauts d'une race, car la littérature c'est le peuple en grande toilette, tandis que le journalisme c'est le peuple en déshabillé. Les qualités et les défauts de la presse française sont donc des qualités et des défauts de race. La presse américaine est comme la vigne du pays, d'une végétation vigoureuse, étendant ses lianes au loin, la presse française c'est le petit cep de Bourgogne; il y a la même différence entre elles qu'entre les deux vins.

M. Lejeune a cité l'opinion des grands journalistes de New York sur la presse américaine; cette opinion se résume ainsi: le meilleur journal est celui qui donne le plus de nouvelles. Le journaliste en Amérique est un négociant en nouvelles, car les nouvelles c'est ce que demande la majorité des lecteurs et c'est cette majorité qu'il faut servir. La presse américaine cherche donc à descendre au niveau de la foule, de cette foule qui n'a d'instruction que celle qu'elle a pu glaner dans les écoles publiques. La presse française fait tout le contraire; elle s'efforce d'élever la foule à son propre niveau.

M. Lejeune cite à ce sujet une apostrophe énergique de Louis Veuillot à l'adresse de la grosse presse. Puis il explique pourquoi il n'y a pas de journaux à l'américaine en France. Le français n'est pas curieux de nouvelles, Villemessant et Emile de Girardin ont bien rêvé de faire du journalisme américain, mais ils ont reculé devant l'indifférence des lecteurs. La presse française est donc réduite à la politique de parti et à la critique; elle joint à cela une chronique de Paris, quelques faits divers et un feuilleton. Quelques journaux ont des correspondances, mais les correspondants ne sont pas indépendants et ils doivent absolument écrire dans le sens politique de leur journal.

Après cette entrée en matière, M. Lejeune dit quelques mots du bas journalisme, et il présente successivement à ses auditeurs quelques-uns des types les plus en dehors du journalisme parisien, Emile de Girardin, de Villemessant, Henri Rochefort et Paul de Cassagnac. Une courte biographie, quelques anecdotes et quelques citations composent l'esquisse de chaque personnage. Pour Cassagnac, M. Lejeune ajoute des détails piquants sur les plus célèbres des dix-sept duels du rédacteur du *Pays*.

M. Lejeune, dans sa dernière soirée, jeudi prochain, terminera ce qu'il a à dire des journalistes et il parlera de Louis Veuillot, de John Lemoinne et de quelques autres écrivains éminents, puis des principaux critiques, Paul de Saint Victor, Henri Taine, Charles Blanc.

Nous espérons qu'il y aura foule pour cette soirée, car le public littéraire tiendra à donner une marque de sympathie au jeune conférencier auquel il a dû quelques heures bien agréablement employées.

DIVERS.—La maison Amédée Couturié, 39 rue Decatur, a reçu un fort envoi d'huiles d'olive, de liqueurs assorties, de cognac, rum, vermouth, etc., par le navire Nellie et le steamer Haytian. Voir l'annonce.

☞L'artiste qu'emploie Lilienthal, le photographe, parle français; il a travaillé dans les premiers établissements de photographie de Paris.

Un pique-nique de seconde classe où il ne se mange pas de Shadines.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Les Bébés dans le bois occuperont l'affiche au moins toute la semaine. La pièce entièrement reconstruite est fort amusante. On dirait qu'elle est de création récente et les costumes très frais des acteurs ainsi que les peintures brillantes qui décorent la scène en font un spectacle tout nouveau. La vue de ce spectacle est enchanteresse, et nous avons remarqué des gens qui regardaient plus qu'ils n'écoutaient. Cependant la troupe de Colville compte beaucoup d'artistes d'un talent fort recommandable, et quantité de scènes ont été jouées à merveille, entre autres celle du Bois et de l'âne mécanique, de l'antichambre de la salle de Macassar, du bocage de l'oiseau chanteur.

Il n'y aura plus de matinées que le samedi, jusqu'à la fin de la saison.

On distribuera des œufs de pâques à tous les enfants qui assisteront à l'ouverture de l'ETOILE ROUGE lundi 7 avril, coin Canal et Baronne.

Je suis fatigué de la nourriture que je prends, je voudrais des Shadines.

CERTIFICATS DE CONVERSION.—Les Etats-Unis ont recours aujourd'hui au moyen employé par Napoléon III aussitôt après son avènement à l'empire, pour donner de la valeur à la dette qu'il avait réduite, et pour créer aussi dans le pays des éléments d'ordre et de sécurité. On put dès lors acheter pour cinq francs de rente et obtenir en échange un [illegible] intérêt un titre tout aussi bon et aussi solennel qu'un titre de 100, de 500 ou de 1000 francs de rente.

Ici en Amérique, 28 ans après, le secrétaire du Trésor M. Sherman a inventé les certificats de conversion de dix piastres, et a ordonné à une banque nationale dans chaque Etat de recevoir tous les dépôts de dix piastres en remettant en échange un certificat de la somme portant intérêt. Quand le déposant aura cinq certificats représentant une valeur de $50, il pourra les convertir en bons de la même somme à quatre pour cent. Les intérêts accumulés seront reçus pour compléter les titres de $50 ou les multiples de cette somme. Les dépôts seront reçus ici et les certificats délivrés par la "Banque nationale de la Nlle-Orléans," rue du Camp 54, la même banque délivrera aussi les bons de $50 pour chaque collection de certificats de conversion qui composera ce chiffre.

Spécialité en fait de plumes d'oies vivantes, en crins, ressorts pour lits, matelas, fonds à ressort, à très bas prix, à l'ancien magasin de meubles de J. B. Habbard, coin Remparts et Perdido.

Toujours préparées; ça n'a pas à les cuire Shadines.

ASSOCIATION SANITAIRE.—M. Chas. A. Whitney, président de cette association sanitaire auxiliaire, lui a offert l'usage gratuit d'une salle au second étage des bureaux du chemin de fer Morgan, au coin des rues Magasin et Natchez. C'est là, par conséquent, que l'Association se réunira. On sait que l'élection pour la présidence du Bureau de Santé a lieu jeudi prochain, 3 avril.

BILLET GAGNANT.—M. F. F. J. Lambrun, No 290 rue Rempart, certifie qu'il était porteur d'un quart du billet combinaison Nos 2, 12, 38 qui a gagné le gros lot de Six Mille Piastres au tirage du samedi 29 mars 1879, lequel billet lui avait coûté la somme de vingt-cinq cents au bureau de M. J. C. Lopez, No 95 rue Baronne, et que le montant gagné lui a été promptement payé sur présentation du billet aux banquiers de la Compagnie.

—Du thé cultivé dans la Caroline du Sud et préparé [illegible] était en vente dernièrement sur le marché de Washington. Les [illegible] n'ont pu établir de différence entre ce thé et celui qu'on cultive en Chine ou au Japon.

LA RÉCOLTE VINICOLE DE 1878.—Voici, d'après la statistique publiée par le ministère des finances, l'état de la récolte vinicole. Le chiffre total s'élève à 48,720,553 hectolitres. En 1877 la récolte avait été de 57,405,363 hectolitres.

Paris, 25 mars.—Dans le *Pays*, M. Paul de Cassagnac justifie son vote à la chambre des députés en faveur du retour du parlement à Paris par la raison que ce retour avec un acte délibéré de suicide de la part de la République.

LE RÉGIME PARLEMENTAIRE AUX ETATS-UNIS.

Nous lisons dans le *Sun*:

Un des sénateurs de l'Etat de l'Ohio a présenté au sénat des Etats-Unis un bill stipulant que les membres du cabinet auront le droit d'avoir des sièges dans les salles du sénat et de la chambre des représentants; et requérant leur présence à l'ouverture de la séance, au sénat les mardi et vendredi, et à la chambre les lundi et jeudi. Des questions pourront être adressées aux divers secrétaires, au directeur général de la poste et à l'attorney général, et ils devront y répondre, mais sans participer au débat.

C'est une grande innovation à la forme des longtemps établie de notre gouvernement. C'est une faible et imparfaite imitation de la pratique du gouvernement monarchique de la Grande-Bretagne.

Notre forme établie a bien fonctionné. Aucune bonne raison ne peut être assignée au changement proposé. Il tend à confondre les départements exécutif et législatif du gouvernement, qu'il vaut mieux laisser aussi distincts qu'ils le sont maintenant.

Si les secrétaires ont à dire quelque chose d'important, qu'ils le disent succinctement par écrits. Des questions peuvent toujours leur être posées de la même manière.

Les facilités pour gouverner le pays sont déjà assez grandes. Nous avons trop de gouvernement, tel qu'il est.....

Restons comme nous sommes, et contentons-nous de ce qui fonctionne si bien. Si nous prenons l'habitude de changer, en introduire [illegible] des changements qui auront pour résultat la reddition de quelque partie des droits du peuple. Nous avons bien assez de secrétaires maintenant, et nous avons nul besoin d'eux dans le congrès.

NOUVEAUX ARRIVAGES POUR LA MAISON BASSETTI.—L'activité de la maison Bassetti & Xiques, importateurs Nos. 67 et 69, rue Decatur, ne se ralentit pas. Voici de nombreux articles qu'elle reçoit et qu'elle offre en vente à très bas prix. Nous les signalons à l'attention du commerce: 100 barils de whiskey de Pike Magnolia et d'Ed. Dexter, 200 caisses de bitter Boker et 100 barillets d'olives de Séville.—(Voir l'annonce.)

LAUSANNE ET NON LOUISIANE.—Qu'on cesse de chercher en Louisiane le lauréat de l'Académie française. Le télégraphe a confondu autour avec alentour. Nous lisons dans la *République française*:

L'Académie française a décerné cette année son grand prix de poésie à M. Jules Renard. Le sujet du concours était: La poésie de la science.

Or, M. Renard, qui est actuellement professeur de littérature à Lausanne, a été condamné par contumace à la déportation pour participation à la Commune de Paris.

Juges de la surprise de l'Académie en apprenant la situation de son lauréat. On assure pourtant que la docte assemblée, loin de revenir sur sa décision, a chargé son bureau de faire les instances nécessaires auprès du ministre de la guerre, afin d'obtenir la grâce de M. Jules Renard.

Le carême est venu, mangez vos Shadines.

C'EST LUNDI, 7 AVRIL, qu'aura lieu la grande ouverture de l'ETOILE ROUGE, dans son nouveau local coin Canal et Baronne.

—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

M. Léon Chotteau, délégué du comité français pour la conclusion d'un traité de commerce franco-américain, qui est depuis quelques jours de retour à New-York, va reprendre le cours de la mission qu'il remplit avec autant d'énergie que de talent. Il repart aujourd'hui même pour Washington, d'où il se rendra successivement à St Louis, la Nouvelle-Orléans et Cincinnati. Il reviendra de nouveau à New York, mais il ne fera qu'y toucher barre, et visitera ensuite Chicago et San Francisco. Il faut admirer cet infatigable savant, qui ne connaître le repos que quand il aura achevé la tâche ardue à laquelle il a déjà consacré tant de labeur et de volonté.

CRISE INDUSTRIELLE EN FRANCE.—Rouen, 14 mars.—Quatre filatures et tissages ont cessé tout travail, plusieurs centaines d'ouvriers sont sur le pavé. On annonce la fermeture d'autres établissements très importants. C'est très inquiétant.

Lyon, 14 mars.—Aujourd'hui une députation des ouvriers en soierie est allée porter au préfet une pétition pour demander que le gouvernement leur vienne en aide, en leur procurant du travail. Cette industrie traverse une crise qui sera terrible.

TONNERRE, 13 mars.—Dans une de ses dernières audiences, le tribunal correctionnel a condamné le sieur François Bègue, ancien banquier, à dix-huit mois d'emprisonnement pour abus de confiance.

BORDEAUX, 14 mars.—Un triple assassinat vient d'être commis à La Sauve. Les époux Féchaud et leur enfant ont été tués.

Le mobile du crime serait le vol.

Tant qu'Emile de Girardin ne sera pas ministre, il ne cessera de demander la démission du ministère.

Voici en quels termes s'exprime M. Emile de Girardin:

"Il s'abuserait grossièrement, le ministère des 22 voix, s'il s'imaginait qu'il a conquis hier, par ce partage de la gauche, une majorité durable et compacte sur laquelle il puisse désormais compter.

"La faible majorité du 18 mars n'a été et ne sera qu'une majorité accidentelle.

"Le ministère ne tardera pas à payer de son existence la démission de la gauche qu'il a dépendu de lui d'empêcher. Si l'on ne peut pas dire encore qu'il a vécu, on peut dire qu'il n'aura pas longtemps à vivre.

"Il faut nécessairement, il faut absolument que le président de la République mette [illegible] M. Gambetta en demeure d'échanger contre la présidence du conseil la présidence de la Chambre, où il est aussi mal au fauteuil que l'y eussent été M. Guizot, M. Thiers, M. Rouher.

[illegible]

3—

Voulez-vous dans laisser un [illegible] [illegible]

AVIS.

M. CHAS. A. WHITNEY, président de l'Association Sanitaire Auxiliaire de la Nlle-Orléans, [illegible] au second étage du bureau du chemin de fer de Morgan, au coin des rues Natchez et Magasin, [illegible]

Le secrétaire M. John Henderson [illegible] [illegible]

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1879.

Le [illegible] certifie qu'il était détenteur d'un quart du billet de combinaison Nos. 2, 12, 38, classe 75 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le premier gros lot de Six Mille Piastres, le samedi 29 mars 1879; le dit billet ayant été acheté [illegible] Joseph Charles Lopez, No 95 rue Baronne, [illegible]

3avril—1f F. F. J. LAMBRUN, [illegible] 290 rue Rempart.

New Orleans Savings Institution. Une assemblée des déposants de cette banque aura lieu à la salle Grunewald, MERCREDI, 2 avril, à sept heures et demie du soir, dans le but de nommer un comité de conseillers (advisory committee) conformément au décret de l'Hon. N. [illegible]

N. B.—Les déposants sont requis de porter leurs livres de banque [illegible]

JOHN B. LAFITTE, Chairman de l'assemblée des déposants.

1 avril—2t

Bassetti & Xiques, Successeurs de U. MARINONI. 67 et 69...RUE DECATUR...67 et 69

VIENNENT de recevoir et offrent à vendre aux plus bas prix du marché:

50 Barils Whiskey PIKE MAGNOLIA, Ed. DEXTER. 200 Caisses BOKERS Bitter. 100 Barillets OLIVES DE SEVILLE.

NEW ORLEANS NATIONAL BANK.

AGENCE DU GOUVERNEMENT, 54 du Camp.

Certificats de Conversion EN SOMMES DE DIX DOLLARS.

Département du Trésor, Washington, D. C., 14 mars 1879. New Orleans National Bank, Nlle-Orléans, Lne. En vertu de l'autorité qui vous a été conférée de recevoir des dépôts pour compte des bons à quatre pour cent, consolidés de 1907, vous êtes par le présent autorisé à recevoir des dépôts pour souscriptions pour les CERTIFICATS DE CONVERSION DES ETATS-UNIS, loi du 26 février. Avec respect, (Signé) JOHN SHERMAN, Secrétaire.

Chaque certificat est de la dénomination de DIX DOLLARS, de la grandeur d'un billet des Etats-Unis, et peut être converti, avec l'intérêt qui lui revient, en bons à 4 pour cent.

Cette banque sera prête à livrer ces certificats vers le 10 avril.

Les ordres des banques et des banquiers seront remplis selon les conditions du gouvernement, et devront être présentés le plus tôt possible, afin que nous soyons en mesure d'opérer une prompte livraison. 2 avril—1m

Bureau de la "Louisiana Equitable Life Insurance Company."

Reçu de la "LOUISIANA EQUITABLE LIFE INSURANCE COMPANY," ce 26e jour de mars 1879, Douze Mille Dollars en plein pour régler le jugement rendu dans l'affaire de Julia Trager contre la dite compagnie. Ce jugement était devenu définitif le 24 du courant. Nous attestons avec plaisir la promptitude qu'a mise la compagnie à opérer le règlement.

DAVID C. LABATT, Avocat de la demanderesse.

Témoins: GUS. A. BREAUX, AND. PATTON.

1er avril—7f

Bureau de la "Louisiana Equitable Life Insurance Company."

Nlle-Orléans, 12 mars 1879.

Reçu de la "LOUISIANA EQUITABLE LIFE INSURANCE COMPANY" Trois Mille Dollars, en règlement intégral de toutes réclamations fondées sur la police No 3088, et terminée par la mort de mon mari, feu Thomas H. Simmons. Je prie la compagnie d'agréer mes remerciements pour la promptitude qu'elle a mise à me payer.

Mme M. V. SIMMONS.

Témoins: JOHN H. PIKE, W. P. EMERSON.

1er avril—7f

Amédée Couturié, 39.........Rue Decatur.........39

En débarquement du navire Nellie et str. Haytian.

600 paniers Huile d'Olive qts et pts de POSSEL. 200 caisses Vermouth NOILLY PRAT & Cie. 20 barriques Cognac TIFFON & Cie. 5 futs St-Croix Rum. A vendre par AMÉDÉE COUTURIÉ, 39 rue Decatur.

1eravril—3f

Bassetti & Xiques, Successeurs de U. MARINONI. 67 et 69...RUE DECATUR...67 et 69

En débarquement du brick italien NELLIE, de Gênes.

1000 paniers Huile d'Olive, PLAGNIOL de JAMES. 500 caisses Vermouth, NOILLY PRAT & Cie. 100 " Muscat de Frontignan. 25 " Cassis de Mont-d'Or. 500 " Savon de Castille. 100 quarts et huitièmes Porto. 100 " Sherry. 50 b'ques Vin de Bandol Cardé, E. MOLINIER. A vendre par BASSETTI & XIQUES, 67 et 69 rue Decatur.

30 mars—3f

☞Le brick italien NELLIE, capt. Longobardo, venant de Gênes, commencera son déchargement MERCREDI, 2 avril, au poteau —, 2nd Dist.

Les consignataires sont priés de s'occuper de la réception de leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

Aucune réclamation ne sera reconnue si elle n'est faite et constatée sur la Levée.

BASSETTI & XIQUES, 67 et 69 rue Decatur.

☞Ni le capitaine, ni les consignataires du brick italien NELLIE, venant de Gênes, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit brick.

30mars—3f BASSETTI & XIQUES, 67 et 69 rue Decatur.

PAUL GELPI & BRO. 27.........Rue Decatur.........27

OFFRENT en vente en débarquement du vapeur HAYTIAN, des barques NELLIE et STE-GENEVIEVE.

HUILE D'OLIVE, grandes et demi-bouteilles de Plagnol, de James et d'Adolphe Pagès.

VERMOUTH, Martini Sola & Co et Noilly Prat. VIN MUSCAT, Noilly Prat et Durand. VIN DE PORTO, les meilleures qualités de Tarragone supérieur.

SAVON FRANÇAIS, de Séville, bleu et à rayure. OLIVES espagnoles, de Séville, et françaises, en caisses et en bouteilles.

CAPRES françaises, fines et ordinaires, en bouteilles.

TRUFFES noires, les plus fines du Périgord, en boîtes de fer blanc.

CHOCOLAT de santé Menier, Vanille, etc. PRUNES SANS NOYAU, les plus délicates qui soient importées.

VINAIGRE DE VIN BLANC de Cassé, en caisses et en bouteilles.

30mars—3f

L. DELÉRY —Successeur de— ANT. LANATA. 48.........Rue Decatur.........

En débarquement du [illegible] NELLIE, [illegible]

500 paniers Huile d'olive de Plagniol et de Pagès.

[illegible] Savon de Castille. [illegible] Vermouth, Noilly Prat & Co. [illegible] Vermouth. [illegible] Italien, M. Sola. [illegible] Macaroni, Vermicelli et Pâtes assorties de Gênes. 30 mars—3f

Immense réduction dans le prix des Corsets venant d'être reçus de France.

Faits à la main C. P., à la Sirène, autrefois $1.50, maintenant $1.25; faits à la main C. P., à la Reine, autrefois $2, maintenant $1.50; à la Duchesse C. P., supérieure, autrefois $2.25, maintenant $1.50; faits à la main, busqué et cuirassé, à la ceinture, $1.25 et plus; corsets pour femmes [illegible], 50 cts à $5 la paire; corsets Robert Werly, autrefois $2, maintenant $1.50; corsets pour nourrices, 75 cts et plus; corsets pour jeunes filles et dames, 50 cts et plus. Forme garantie. Corsets confectionnés sur commande et [illegible]. Formes [illegible] à des bas prix. On est servi par des demoiselles françaises. [illegible] Rendez-vous l'Emporium de Corsets français, 580 Magasin, à trois portes de l'église St-Mary.

MOSES HERMAN, Importateur et Fabricant.

[illegible]

DANZIGER'S

Encouragé par les nombreux clients qui ont visité notre magasin la semaine dernière, nous avons mis tout le soin possible pour obtenir d'autres nouveautés attrayantes, combinant l'élégance et le bon marché.

Nous offrons LUNDI, 31 mars 1879:

500 pièces d'ETOFFES pour robes à 10, 12 1/2, 15, 20 et 25 cts. valant réellement le double du prix.

50 pièces ALPAGAS noirs à 15 cts, valant 25c.

25 pièces CACHEMIRES noirs à 25 cts, valant 50 cts.

MOUSSELINE de Laine noire à 25 cts, valant 45 cts.

ETAMINE, Drap Henriette, Crêpe Australien, etc., etc.

Nos articles de deuil sont d'un bon marché extraordinaire et sont positivement des bargains.

200 pièces GRENADINES noires unies à 20, 25 et 30 cts, (d'un noir parfait.)

110 pièces GRENADINES tranchées et rayées, haute nouveauté.

Jolies INDIENNES à 4 1/2 cts et 5 cts.

GINGHAMS, Percales, etc., etc.

COTONS blanc 4/4 à 5 cts.

2 caisses PIQUÉS blancs à 5 cts.

3 caisses PIQUÉS en couleur à 7 1/2 cts.

SERVIETTES (Huckabuck) à 75 cts la douzaine.

COURTEPOINTES blanches à 65 cts.

Lingerie pour Dames, de notre propre manufacture.

Ce département mérite une inspection de toutes personnes visitant notre magasin, ayant obtenu le diplôme à la dernière Foire de l'Etat.

En plus, un grand assortiment de Bas et Chaussettes, Gants de fil, etc.

Venant d'être reçu: 450 pièces de NATTES de toute variété, que nous vendons à 15 cts et au-dessus.

DANZIGER, 181 RUE DU CANAL. 30mars—

BATISTES IMPRIMÉES, ORGANDIES JACONATS, Toiles d'Alsace, Toiles du Nord, &c., &c.

Nous appelons l'attention des acheteurs sur les marchandises ci-dessus, lesquelles viennent d'être reçues, et que nous sommes prêts à offrir à des prix extrêmement bas.

D. H. HOLMES 155 CANAL, et 15 BOURBON. 30mars—1P

GRANDE OUVERTURE Samedi, 29 Mars, DU MAGASIN DE CHAUSSURES DE LA VILLE DE PARIS, Coin des rues St-Philippe et Royale, Ancien magasin Danziger.

GRAND DÉBALLAGE —DE— CHAUSSURES Dans tous les genres, Pour Messieurs, Dames et Enfants, VENANT D'ARRIVER.

Le public ainsi que les marchands de la campagne sont invités à profiter de cette occasion EXTRAORDINAIRE.

Les dames, les messieurs et le public en général, sont invités à venir assister au

GRAND DÉBALLAGE qui se fera SAMEDI le 29 mars, au magasin de chaussures de M.

ANT. L. BICOCCHI. Assortiment varié et vérité de CHAUSSURES ÉLÉGANTES, solides et bien confectionnées, provenant des meilleures fabriques du Nord et de Paris, pour dames, messieurs et enfants.

La vogue sans cesse croissante de M. BICOCCHI, l'a forcé à donner de l'extension à ses affaires, et pour cela, il a dû établir un nouveau bâtiment dans le point le plus central du Second District. Le local qu'il a choisi, l'ancien magasin de Danziger, est parfaitement situé; les personnes du Premier et du Troisième District pouvant facilement s'y rendre par la ligne de chemin de fer allant au Jackson rail road qui passe devant le magasin.

Afin de continuer à mériter le patronage libéral de ses clients, M. Bicocchi s'efforcera à maintenir la modicité des prix de ses marchandises qui, sous le rapport de la qualité ne laissent rien à désirer.

206 & 208 rue Royale, coin St-Philippe.

26 mars—1P

REGNAULD et DALLIGNY, TAILLEURS, Rue de la Bourse, 3, PARIS.

M. REGNAULD, TAILLEUR, demeurant actuellement Rue de Bienville No 56, informe sa clientèle louisianaise, ainsi que les personnes qui voudraient bien avoir recours à lui, qu'il a formé une société avec M. DALLIGNY pour l'exploitation de son industrie, au domicile ci-dessus. Les prix de la nouvelle maison restent fixés, comme par le passé, pour les étoffes de première qualité, au tarif suivant:

Complets	80 francs.	Gilets	20 francs.
Redingotes	100 ..	Pantalons	40 ..
Habit	110 ..	Pardessus doublé soie	110 ..

Pardessus d'hiver doublé de soie 120 francs.

27 mars—1mPP—ou Mardi

Son de Riz, Son de Riz, 500 sacs à vendre à bon marché, en quantités au gré des acheteurs, aux [illegible] MILLS, 166 rue Julia.

30 mars—1P

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1879.—[illegible]

LE MAGASIN BLEU! Coin Orléans et Claiborne est en liquidation.

On y vend des souliers bien au-dessous du prix coûtant.

Allez-y le plus tôt possible.

13 mars—1m

OUVERTURE DE L'ÉTOILE ROUGE, COIN CANAL ET BARONNE, LUNDI, 7 AVRIL.

ETAT DE SITUATION DE LA BANQUE DU PEUPLE DE LA NLLE-ORLÉANS, A la clôture des affaires le 31 mars 1879.

RESSOURCES.			PASSIF.		
Prêts et escomptes		546,707 66	Capital social		300,000 00
Billets et espèces	219,663 75		Dépôts		629,732 32
Checks du comptoir d'échange	67,445 21		Dividendes non payés		1,621 00
Change à vue sur New-York	54,781 74		Profits non divisés	25,240 56	
Actions de banque—valeur actuelle sur le marché	30,366 66	371,677 36	Intérêt, dépenses et taxes	7,456 32	17,784 24
Maison de banque, meubles et autres propriétés foncières		29,732 36			948,137 56
		948,137 56			

U. MARINONI, Président.

E. LANDRY, Caissier.

Attesté: E. K. CONVERSE, JNO. BRUNASO, JAS. J. REISS.

1eravril—3f

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.

Lea & Perrins

La signature est sur toutes les bouteilles de la VRAIE WORCESTERSHIRE SAUCE.

Cette sauce donne le goût le plus délicieux aux SOUPES, SAUCES, POISSONS, VIANDES, CHAUDES ET FROIDES, GIBIER, &c.

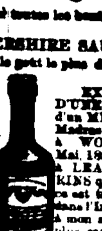

EXTRAIT D'UNE LETTRE d'un MÉDECIN de Madras à son frère, à WORCESTER, Mai 1851. "Dites à LEA & PERRINS que leur sauce est très estimée dans l'Inde, et que, à mon avis, c'est la plus savoureuse et la plus saine qui ait été faite, vendue et consommée dans le monde entier.

LES VOYAGEURS ET LES TOURISTES TROUVERONT UN GRAND AVANTAGE A EN AVOIR TOUJOURS UNE BOUTEILLE AVEC EUX.

JOHN DUNCAN'S SONS, Agents pour LEA & PERRINS, 2 College Place et 1 Union Square, New-York.

26 fév—1 mars—1an

Grande vente d'ouverture —DE— J. TASSIN 205 rue Decatur, coin Madison, Vis-à-vis du Marché français, à la viande.

Ayant reçu un immense assortiment D'HABILLEMENTS POUR Hommes, Jeunes Gens, Garçons et Enfants.

ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX.

J'invite respectueusement mes amis, clients et le public en général à venir examiner mon nouveau stock avant de faire leurs achats ailleurs.

Derniers Genres!

Façons irréprochables!!

Prix les plus modérés!!!

J. TASSIN, 205 rue Decatur, coin Madison, Nouvelle-Orléans.

23 mars— 1m

A vendre pour cause de maladie, UN CAFÉ ET GROCERIE, bien achalandé, au centre de la ville. S'adresser pour informations, chez CHAMPON, Grocer, Coin St Pierre et Dauphine.

30 mars—6f

Nouvelle-Orléans, 28 mars 1879.

Fête de pommiers. Une agréable excursion au Lac et sur les bords du Lac.

Chemin de fer de la rue du Canal, du Parc de Ville et du Lac.

A PARTIR DE DIMANCHE, 30 mars, les trains partiront du coin des rues Canal et Baronne, comme suit:

Dimanche à 6:30, 8, 9, 10, 11 A. M., 12 M., 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, P. M. Le dernier train du lac à 8 P. M.

Pendant la semaine, à 6:30, 9, 10, 11 A. M., 12 M., 1, 2, 3, 4, 5, 6, P. M., dernier train du lac à 7 P. M.

Le plus tôt possible après l'arrivée de nos nouvelles locomotives et voitures nous ferons partir nos convois de demi-heure en demi-heure, et s'il est nécessaire toutes les quinze minutes.

Notre intention est de faire du Fort Espagnol un lieu de promenade populaire et agréable pour les familles. Nous n'épargnerons aucun effort pour introduire quoi que ce soit qui puisse choquer les personnes les plus susceptibles.

Le pavillon sur le bord du lac est pour l'usage gratuit de nos habitués. Il sera pourvu de sièges et balançoires.

Les dames et les enfants trouveront cet endroit charmant pour y passer la journée.

Prix du voyage, aller et retour, 15 sous. Enfants entre 4 et 12 ans, 10 sous, moins de 4 ans, gratis. Au Parc de Ville 5 sous par voyage.

T. S. WILLIAMS, Surintendant.

30mars—1m

V. MERLE, Marchand—Tailleur.

Prévient sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir les dernières nouveautés de marchandises françaises et anglaises les plus belles qui n'aient jamais été importées, qu'il vendra à des prix excessivement réduits. Tout sera confectionné au dernier goût des modes de Paris, Londres et New York. Le travail sera exécuté par des ouvriers de première classe. Un îlot après la Bourse au Coton, 223 rue Gravier. 15 mars—1mPP

On demande,

POUR aller à la campagne, une cuisinière (blanche ou de couleur, avec ou sans famille.) Le mari pourra être employé sur l'habitation. S'adresser le mercredi et jeudi, 2 et 3 avril 1879, au No 20 rue Carondelet, au second, arrière bureau, entre 10 A. M. et 3 P. M.

26 mars—au 3 avril

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Bienville, coin Royale, au-dessus du magasin Mayer. 24 mars—1P

Avis aux expéditeurs de fret au bayou Têche et au bayou Vermillion. Le fret de la Nouvelle-Orléans pour le Têche sera pris jusqu'à nouvel avis à 75 pour cent au-dessous des taux établis, à l'exception des machines, du bois, des briques, des perches pour cercles et autres articles de [illegible], lesquels seront transportés à 50 pour cent au-dessous des taux établis.

Les passagers pour [illegible] à Morgan City, des bateaux [illegible] leur destination. [illegible] FRANKLIN STEAMERS.

MEDAILLES Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

ALPH. WALZ, Propriétaire et fabricant du célèbre MALAKOFF BITTERS qui a remporté les médailles ci-dessus, a remporté le prix à la dernière exposition de Paris. C'est un cordial agréable et savoureux, un stimulant composé d'ingrédients aromatiques et toniques, un fortifiant, et un tonique d'une efficacité reconnue par la Faculté Médicale de la Louisiane. Ce bitters est spécialement propre à l'usage des familles.

Seul agent à la Nouvelle-Orléans de la maison [illegible] & Cie. pour la vente de la délicieuse bière AURORA LAGER BEER, en barils et en bouteilles.

No. 26 rue Canal, entre Decatur et Chartres. 29 janv—1re ou 4p

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 1er avril—CLASSE No 77. Tirage de 4 heures P. M.

14	10	70	69	63	49	61	15	68	67	73	60	30

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature. Ce 1er avril 1879 —4 heures P. M. ADAM GIFFEN, LOUIS H. FILIE, Commissaires.

☞Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos succursales.

Marchandises de Printemps. A. GEIGER 33.........RUE DE CHARTRES.........33 Marchand de Drap fins, Casimirs et Etoffes pour tailleurs.

AYANT reçu tout mon stock de marchandises étrangères et américaines pour vêtements d'hommes et d'enfants, j'invite le public à venir les examiner et à prendre connaissance de mes prix. Je suis heureux de pouvoir dire que je suis en mesure de rivaliser avec quelque marchand que ce soit en ce qui concerne mes Etoffes et mes prix. 1er mars—1m. PP.

J. LEVOIS 126, RUE DU CANAL 126,

VIENT de déballer un assortiment choisi de nouveautés françaises en

Cotelines françaises, Crêpes Yeddo et Yokohama, Draps religieuses, Armures imprimées et Satins français, Koechlins, Jaconets imprimés et Organdies.

—AUSSI— Nouveautés en Grenadines soie brochée.

23 mars—1P

AVIS. Nlle-Orléans, 24 mars 1879.

Monsieur le Docteur Edmond Murphy est exclusivement chargé de ma clientèle et donnera ses consultations, de 7 à 8 heures du matin et de 5 à 6 heures du soir, le dimanche [illegible]

Dr. A. DUPAQUIER.

26 mars—30 f

POUR AVOIR ABSOLUMENT LES MEILLEURES PHOTOGRAPHIES Retouchées et à couleur fine, ALLEZ CHEZ Lilienthal 121 - - - Rue du Canal - - - 121

ARTICLES DE TAPISSERIES. A. Brousseau & Son. 17.........CHARTRES.........17

Vendent leur vaste stock de Etoffes en crins, Etoffes à meubles, Damas pour lits, Rideaux, Bordures, Tapis, Toiles cirées, Nattes en coco et en paille, Stores, Etoffes à rideaux. A des prix grandement réduits.

Vendus à des prix plus réduits qu'ils ne l'ont jamais été à la Nouvelle-Orléans. Venez voir notre assortiment.

16 fév—1P

FABRIQUE —DE— BOUCHONS —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS. CIRCULAIRE.

NOUS avons vendu aujourd'hui à la FABRIQUE DE BOUCHONS DE LA NOUVELLE-ORLEANS, tout le stock de BOUCHONS de notre succursale à la Nouvelle-Orléans, ainsi que notre clientèle. Nous remercions de leur généreux appui ceux qui nous ont accordé leur patronage et nous en sollicitons la continuation pour nos successeurs.

WILLIAM KING & CO.

A propos de la circulaire ci-dessus, nous croyons devoir informer le commerce que notre fabrique a vapeur nous assure de très grandes facilités pour CONFECTIONNER DES BOUCHONS à bref délai, et que notre stock de BOUCHONS nous permet d'exécuter promptement toutes les commandes qui nous sont faites.

New Orleans Cork Manufactory. 41......RUE ROYALE......41 1er fév—3mPP

Le Dr A. CAPDEVIELLE A OUVERT un bureau de consultation au No. 22, rue St-Philippe, encoignure Chartres. Heures de consultation—Tous les jours, de midi à 2 heures. Résidence—No. 114 rue Bourbon. 15 fév—1P

Cotton seed meal Distributor. (Semoir mécanique en opération qui aide en du coton.)

WAGONS, CHARRETTES, BROUETTES, Graines d'coton du Radley (un article supérieur).

20 mars—1m. BODLEY BROTHERS, 127 rue de la Commune.

Le nouveau remède de la Louisiane.

LE plus grand sirop du siècle et le tonique idéal pour la toux, les rhumes, les catarrhes, l'asthme, les bronchites, l'hémorragie, la coqueluche, la rougeole, affection de poitrine, la respiration difficile, commencement de consomption, etc.....C'est un sirop adoucissant et calmant pour les enfants, et est recommandé par toutes personnes de cette ville et de l'Etat. Il ne contient aucun poison. Le TONIQUE DE VIE, fait avec le même produit de nos cyprières, est un fortifiant, stimulant l'appétit et purifiant le sang. C'est un remède assuré contre la fièvre et les frissons, et la dernière épidémie a développé le fait que c'est un sûr prophylactique contre la fièvre jaune et contre toutes les fièvres. Voyez une colonne d'annonces dans l'EVENING [illegible]. Vendu par tous les principaux [illegible]. Dépôt, rue du Camp No. 106, Nlle-Orléans.

1er déc—6m. PP.